Publié par : juridique

Date de dépôt : 30/09/2025 Date de retrait : Non défini



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni

PRESENTS: ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAULT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS: PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

Délibération n°

N° D2025-182

Objet

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE

Exposé des motifs :

Les articles L.3131-5 du Code de la commande publique et L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales prescrivent la production, par tout délégataire d'un service public, chaque année au titre de l'exercice antérieur, d'un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication dudit rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Visas:

Ouï l'exposé des motifs rapporté;

Vu l'article L.3131-5 du Code de la commande publique de la commande publication de la commande de la commande publication de la commande de la com général des collectivités publiques;

Vu le rapport de la société Garig, titulaire de la délégation depuis le 06 juillet 2024, concernant la gestion du service public de la restauration municipale pour l'année 2024, transmis en annexe ;

Le Conseil Municipal:

 PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 du délégataire pour la gestion du service public pour la gestion de la restauration collective

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



the end dependence of the control of	Le directeur général des services,
Certifié affiché duauau	Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture 013-211301130-20250923-DM2025_0182-DE Date de réception préfecture : 26/09/2025